

Plan de services
en français

French-language
Services Plan

2019-2020

Commission de la
fonction publique

Public Service Commission



Plan de services en français de 2019-2020

Message de la commissaire

C'est avec plaisir que je présente notre Plan de services en français pour 2019-2020 et le rapport sur les réalisations de l'année dernière.

Le mandat de la Commission de la fonction publique est de veiller à ce que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse dispose des ressources humaines nécessaires pour créer et offrir des programmes et des services de grande qualité aux Néo-Écossais. Dans le cadre de ce mandat, la Commission s'efforce continuellement d'améliorer sa capacité d'offrir des services en français à ses clients.

La Commission reconnaît l'importance d'offrir des services en français aux Néo-Écossais et elle s'est engagée à préserver et à promouvoir la culture et le patrimoine acadiens et francophones de la province. En 2018, c'est avec joie que la Commission a mis en place une nouvelle équipe d'embauche francophone, tel qu'il est indiqué dans ses lignes directrices sur les ressources humaines pour l'offre de services en français. Composée d'employés bilingues dûment formés, cette équipe d'embauche assiste les gestionnaires recruteurs quand il s'agit de doter des postes qui exigent le français et de constituer par le fait même un bassin de personnes qui peuvent travailler en français au sein de la fonction publique de la Nouvelle-Écosse.

Comme toujours, nous continuerons d'appuyer le travail de l'Office des Affaires acadiennes et de la francophonie, d'explorer les occasions de fournir plus de services en français et d'encourager les employés dans leurs efforts pour accroître leurs compétences en français.

Cordialement,

Laura Lee Langley

Réponses aux demandes en français

À titre de fournisseur interne de services aux ministères et aux organismes du gouvernement, la Commission de la fonction publique a comme rôle est de veiller à ce que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ait les ressources humaines nécessaires pour créer et offrir au public des programmes et des services de grande qualité.

La Commission participe au programme *Bonjour!* offert par l'Office des affaires acadiennes et de la Francophonie (OAAF). Il y a sur notre site intranet une liste d'employés francophones prêts à fournir un soutien aux clients ou au public quand des demandes sont reçues en français. Sur ce site, les employés peuvent également consulter nos protocoles de communication qui expliquent le processus à suivre pour répondre aux demandes formulées en français et la manière de déterminer quels documents doivent être traduits en français conformément à la *Loi sur les services en français* et à son règlement.

Les employés bilingues répondront dans la mesure du possible en français à toutes les communications (orales et écrites) reçues par la Commission en français, en conformité avec la *Loi sur les services en français*. Toute demande qui ne peut pas être traitée par nos employés est envoyée au service de traduction de Communications Nouvelle-Écosse afin d'obtenir des conseils et de l'aide.

Inventaire des services en français

Conformément à *la Loi sur les services en français*, la principale contribution de la Commission est sa responsabilité générale de fournir des politiques et des programmes qui appuient tous les employés du gouvernement, y compris ceux qui offrent des services en français.

Les Lignes directrices sur les ressources humaines pour les services en français fournissent aux ministères un protocole uniforme pour la gestion des questions visant la prestation des services en français, soit le recrutement et la sélection de personnes qui parlent français ainsi que les façons de garder ces employés. En 2018, la Commission a mis sur pied une équipe d'embauche francophone pour aider les gestionnaires recruteurs à trouver des employés bilingues dûment formés qui peuvent faire partie du comité d'entrevue quand il s'agit de doter des postes pour lesquels le français est un atout ou une exigence.

La Commission continue de faire tous les deux ans son recensement de la fonction publique, *Soyez du nombre!*, en anglais et en français dans le but de mieux connaître la composition de la fonction publique sous différents aspects dont les langues, les antécédents, les études et l'expérience.

La Commission veille au respect du code de conduite du gouvernement, *Valeurs, éthique et conduite*, qui s'applique aux employés.

Le programme de soutien aux employés qui sont en congé de maladie à court terme offre aux employés des services de gestion de cas en français et en anglais. Il consiste en une approche complète et novatrice à la gestion de cas et il fournit le meilleur soutien possible pour aider les employés à se rétablir et à rester en contact avec le milieu de travail. De plus, la Commission continue de fournir du soutien et des ressources en français et en anglais aux employés et à leurs familles dans le cadre du Programme d'aide aux employés et aux familles.

Coordonnatrice des services en français

Rima Thomeh

Coordonnatrice des services en français de la Commission de la fonction publique :
rima.thomeh@novascotia.ca

Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs pour 2018-2019

Buts et objectifs pour 2018-2019

Pour appuyer le Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse pour les services en français de 2018-2023, la Commission de la fonction publique avait établi les buts et les mesures qui suivent pour 2018-2019 relativement aux services en français.

Appui aux structures administratives internes – Renforcer les cadres politiques, législatifs et administratifs

But : La Commission est l'organisme chargé de veiller à ce que les services en français soient pris en considération dans les programmes de ressources humaines et qu'ils soient intégrés de manière uniforme et efficace dans les pratiques d'embauche du gouvernement.

Nos progrès par rapport aux mesures prévues en 2018-2019

Continuer de représenter la Commission au Comité de coordination des services en français, de participer aux réunions et d'offrir des conseils et des recommandations sur les initiatives de l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie, s'il y a lieu.

- Activité continue – La coordonnatrice des services en français continue de participer aux activités du Comité de coordination des services en français. Elle fournit des conseils et fait des recommandations sur les politiques et les programmes liés aux services en français tout en travaillant avec d'autres coordonnateurs pour accomplir les buts établis par le Comité, notamment la révision de la version préliminaire de la politique sur la formation pour offrir des services en français et la préparation de recommandations.

Faire traduire des documents et offrir des services en français conformément au *Règlement sur les services en français*.

- Activité continue – La traduction des publications pertinentes de la Commission est un engagement continu conformément au *Règlement sur les services en français*. Durant l'exercice de 2018-2019, la Commission a fait traduire de nombreux documents portant sur notre nouvelle politique en matière de santé et de sécurité au travail, notamment des documents d'appoint comme la foire aux questions, les fiches d'information et les messages diffusés que les employés pouvaient consulter sur MyHR. C'était la première fois que le matériel sur la santé et la sécurité au travail était traduit en français et cela a exigé énormément de collaboration entre l'Unité de la santé et de la sécurité au travail et la coordonnatrice des services en français. Aussi, le plan de services en français de 2018-2019 a été traduit en français.

Continuer de présider le sous-comité des ressources humaines pour offrir des services en français et respecter les priorités établies pour l'exercice de 2018-2019, notamment la communication et la surveillance de l'application des lignes directrices sur les ressources humaines pour les services en français qui ont été mises à jour, la mise sur pied d'une équipe d'embauche francophone, le soutien aux efforts de recrutement et de sélection de la Commission pour augmenter le contenu en français dans ses stratégies de marketing.

- Activité continue – Durant l'exercice de 2018-2019, le sous-comité sur les ressources humaines pour offrir des services en français a continué de mettre à jour les lignes directrices sur les ressources humaines pour les services en français et rédiger la version finale. Les communications ont aussi été envoyées aux sous-ministres par la Commissaire. Grâce au travail de la coordonnatrice des services en français, le groupe a aussi terminé le document sur la procédure et les lignes directrices, la foire aux questions et une procédure de demande détaillée. Il a aussi recruté 9 personnes au sein du gouvernement pour faire partie de l'équipe d'embauche.

Continuer d'évaluer et d'appuyer les initiatives, les programmes et les services de la Commission comme les communications internes, la diversité et l'intégration, l'orientation des employés, la santé et la sécurité au travail, la santé psychologique au travail ainsi que le recrutement et la sélection.

- Activité continue – La coordonnatrice des services en français continue de rencontrer régulièrement les gestionnaires de programmes et leurs employés au sujet de la traduction de matériel et de l'amélioration des offres de service en français. La coordonnatrice des services en français fait partie de l'équipe de communication de la Commission à laquelle elle fournit régulièrement des conseils et fait des recommandations sur les possibilités de traduction pour promouvoir les services en français. De plus, elle a fourni des services de consultation à l'Unité de recrutement et de sélection, à l'Unité de la diversité et de l'intégration et à l'Unité de la santé et de la sécurité au travail pour qu'elles envisagent de faire traduire certains documents.

Appui à l'élaboration, à la planification et à la prestation de services en français au public (par secteur)

But : Sensibiliser davantage les employés aux exigences liées aux services en français pour arriver à plus de clarté et à une meilleure compréhension des obligations de la Commission en vertu de la *Loi sur les services en français* en portant une attention spéciale aux protocoles et aux pratiques de traduction et de communication pour offrir activement des services en français à nos clients.

Mesures prévues pour atteindre ce but en 2018-2019

Communiquer et promouvoir les activités liées aux services en français aux employés de la Commission, comme les occasions d'apprentissage culturel et les cours de français.

- Activité continue – La coordonnatrice des services en français est déterminée à veiller à ce que le personnel soit mis au courant d'informations pertinentes sur les services en français au sein de la fonction publique et de la communauté acadienne et francophone. Au cours de l'exercice de 2018-2019, des messages clés sur les possibilités de suivre des cours de français, sur les activités de la communauté acadienne et francophone et d'autres services ont été transmis aux employés de la Commission par courriel, sur la page intranet et dans les webémissions de la commissaire.

Faire en sorte que tous les employés de la Commission aient les renseignements et les ressources nécessaires pour bien traduire, communiquer et offrir activement des services en français aux clients.

- Activité continue – Des informations mises à jour portant sur les services de traduction et d'autres ressources en français ont été diffusées au moyen de fiches promotionnelles transmises aux employés, de courriels envoyés à tout le personnel, des webémissions de la commissaire et de l'intranet. Un exposé sur les services en français à la Commission fait maintenant partie du programme d'orientation des nouveaux employés.

Fournir du soutien, des conseils et des recommandations aux gestionnaires de programmes de la Commission pour la planification, la mise en œuvre et la prestation des programmes et des services qui intègrent les services en français, par exemple les processus de recrutement et de sélection.

- Activité continue – La coordonnatrice des services en français a continué de présider le sous-comité sur les ressources humaines. Il s'agit d'un engagement continu pour appuyer l'offre de services en français au sein de la fonction publique. Le travail qui a été accompli par le sous-comité en 2018-2019 comprend la mise à jour des lignes directrices sur les ressources humaines pour les services en français et l'appui à la nouvelle équipe d'embauche francophone, de même que l'affichage et la mise à jour des ressources relatives au français sur MyHR pour le recrutement et la sélection. Les services en français ont aussi été intégrés au programme d'orientation de la Commission pour les nouveaux employés.

Communications et consultations avec la communauté francophone.

But : Montrer notre appui et notre engagement envers la communauté acadienne et francophone en veillant à ce qu'il y ait des protocoles pour permettre aux membres de cette communauté de participer à l'élaboration de politiques gouvernementales destinées à améliorer les services en français.

Mesures prévues pour atteindre ce but en 2018-2019

Si la Commission mène des consultations auprès de la communauté acadienne et francophone au cours de l'année, elle veillera à suivre tous les protocoles de communication.

- La Commission n'a pas effectué de consultations publiques en 2018-2019.

Buts, objectifs et mesures prévues en 2019-2020

Objectif stratégique n° 1 : Renforcer les structures de fonctionnement internes notamment les cadres politiques, législatifs et administratifs.

But : La Commission est l'organisme chargé de veiller à ce que les services en français soient pris en considération dans les programmes de ressources humaines et qu'ils soient intégrés de manière uniforme et efficace dans les pratiques d'embauche du gouvernement.

- Mesures prévues pour atteindre ce but en 2019-2020
- Continuer de représenter la Commission au Comité de coordination des services en français, de participer aux réunions et d'offrir des conseils et des recommandations sur les initiatives de l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie, s'il y a lieu.
- Faire traduire des documents et offrir des services en français conformément au *Règlement sur les services en français*.
- Continuer de présider le sous-comité des ressources humaines pour offrir des services en français et respecter les priorités établies pour l'exercice de 2019-2020, notamment la communication et la surveillance de l'application des lignes directrices sur les ressources humaines pour les services en français qui ont été mises à jour, la mise sur pied d'une équipe d'embauche francophone, le soutien aux efforts de recrutement et de sélection de la Commission pour augmenter le contenu en français dans ses stratégies de marketing.
- Continuer d'évaluer et d'appuyer les initiatives, les programmes et les services de la Commission comme les communications internes, la diversité et l'intégration, l'orientation des employés, la santé et la sécurité au travail, la santé psychologique au travail, le recrutement et la sélection.

Objectif stratégique n° 2 : Élaborer et offrir en français des services et des programmes de qualité au public.

But : Sensibiliser davantage les employés aux exigences liées aux services en français pour arriver à plus de clarté et à une meilleure compréhension des obligations de la Commission en vertu de la *Loi sur les services en français* en portant une attention spéciale aux protocoles et aux pratiques de traduction et de communication pour offrir activement des services en français à nos clients.

Mesures prévues pour atteindre ce but en 2019-2020

- Communiquer et promouvoir les activités liées aux services en français aux employés de la Commission, comme les occasions d'apprentissage culturel et les cours de français.
- Faire en sorte que tous les employés de la Commission aient les renseignements et les ressources nécessaires pour bien traduire, communiquer et offrir activement des services en français aux clients.
- Fournir du soutien, des conseils et des recommandations aux gestionnaires de programmes de la Commission pour la planification, la mise en œuvre et la prestation des programmes et des services qui intègrent les services en français, par exemple les processus de recrutement et de sélection.

Objectif stratégique n° 3 : Maintenir un dialogue continu et des consultations avec la communauté acadienne et francophone.

But : Montrer notre appui et notre engagement envers la communauté acadienne et francophone en veillant à ce qu'il y ait des protocoles pour permettre aux membres de cette communauté de participer à l'élaboration de politiques gouvernementales destinées à améliorer les services en français.

Mesures prévues pour atteindre ce but en 2019-2020

- Si la Commission mène des consultations auprès de la communauté acadienne et francophone au cours de l'année, elle veillera à suivre tous les protocoles de communication.

Priorités de la communauté acadienne et francophone

Il est important que les Néo-Écossais francophones aient accès à des services gouvernementaux de qualité en français. La Commission continuera de donner aux employés la possibilité de suivre des cours de français dans le but d'améliorer leur capacité d'offrir des programmes et des services de qualité en français. Les lignes directrices sur les ressources humaines pour les services en français et la nouvelle équipe d'embauche francophone serviront de base pour que les ministères prennent en considération les services en français dans la planification de leurs ressources humaines. Les lignes directrices aident les gestionnaires et les professionnels des ressources humaines à constituer et à maintenir la capacité en français au sein des employés déjà en place et à évaluer les postes qui pourraient exiger des compétences en français. En adoptant une approche uniforme, les ministères seront mieux équipés pour offrir des services de qualité qui appuient les priorités de la communauté acadienne et francophone.

Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone

La Commission reconnaît l'importance d'offrir des services en français aux Néo-Écossais. Elle s'est engagée à assumer ses responsabilités en vertu de la *Loi sur les services en français* et de son règlement, ce qui contribuera à la préservation et à la promotion de la culture et du patrimoine acadiens et francophones de la province

Comme le montre notre plan, la Commission continuera de cerner les possibilités d'augmenter sa capacité en français et d'offrir des services en français, et de donner suite à ces possibilités. En mettant l'accent sur les possibilités de formation pour les employés et la sensibilisation aux services en français, nous augmenterons au bout du compte notre capacité d'offrir des programmes et des services de qualité aux employés qui offrent des services en français à la communauté acadienne et francophone.